(min.)

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Denis Bouvier et consorts demandant au Conseil d'Etat un rapport sur la politique ou les politiques dites des Ressources humaines conduite(s) au sein des administrations cantonales relevant des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire

C'est suite à de nombreux constats - y compris ceux contenus dans le rapport 2006 du Contrôle cantonal des finances sur les Hospices/CHUV, rapport à disposition de la COGES - ou à des témoignages enregistrés lors des travaux et visites de la Commission de gestion, dont plusieurs ont été mentionnés dans les rapports 2006 et 2007 ainsi qu'à des témoignages directs portant sur des dysfonctionnements graves vécus dans certains secteurs de l'administration cantonale que notre ancien collègue, Denis Bouvier, a déposé ce postulat.

Celui-ci demandait une évaluation de la politique des Ressources humaines à l'Etat de Vaud, évaluation à laquelle devaient être associés les représentants des commissions du personnel et les syndicats.

Or, dans sa réponse, le Conseil d'Etat se donne bonne conscience en livrant un rapport apparemment développé : en fait, ce document n'est qu'un inventaire technique - incomplet au demeurant puisqu'il ne porte que sur l'administration qui relève de l'exécutif - et manquant d'objectivité. En effet, une politique - de ressources humaines notamment - est une mise en oeuvre complexe et dire que tout va bien - ou le sous-entendre - est significatif soit du peu de considération de la réalité vécue sur le terrain, soit de l'incompétence du ou des rédacteurs de ce rapport, soit des deux. Ces derniers temps, où les grèves se succèdent dans les secteurs sensibles de la santé, de la formation ou de la police, n'apportent pas vraiment la démonstration d'une gestion acceptable des ressources humaines. Le temps passe, mais l'incohérence de la politique dite de ressources humaines reste, voire s'amplifie. A preuve - et ce n'est qu'un exemple - l'introduction à marche forcée de DECFO/SYSREM qui met en évidence une nouvelle fois les carences graves en matière d'information transmise aux employé-e-s : ils-elles ne sont même pas informé-e-s du nombre de points attribués aux critères principaux de la méthode d'évaluation GFO et qui aboutit à la notation correspondant à la fonction dans laquelle ils-elles ont été enclassé-e-s! Sans parler de la multiplication d'erreurs constatées relatives à cet enclassement qui a conduit, déjà à ce jour, à plusieurs centaines, voire plusieurs milliers, de corrections. Le Conseil d'Etat, fidèle à lui-même, minimise systématiquement les problèmes, se cachant derrière la prétendue nécessité de "laisser évoluer le nouveau système". En fait, l'opacité du système permet de cacher le caractère arbitraire des critères et de leur application. Le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) a encore fait preuve, dans cette affaire, d'un amateurisme inquiétant. Faute de moyens ? Du fait de lacunes graves dans la gestion du personnel ? D'une méconnaissance de la réalité du travail et

des conditions de travail des employé-e-s dans la fonction publique vaudoise? De mandats externes, bien rémunérés, mais menés "hors sol", sans connaissance réelle du terrain? Une réponse à ces questions est et reste indispensable. Le rapport de Conseil d'Etat sur le postulat Bouvier ne donne aucune clé pour comprendre les raisons qui ont conduit à cette cacophonie et surtout pour y remédier à l'avenir. Il pourrait se résumer par la formule : "Il n'y a rien à voir, circulez...".

La minorité de la commission demande au Grand Conseil de ne pas approuver le rapport du Conseil d'Etat comme réponse au postulat de M. Denis Bouvier.

Lausanne, le 28 novembre 2008.

Le rapporteur : (Signé) *Jean-Michel Dolivo*